



**ASSEMBLEE GENERALE
30 MARS 2023 – 17h00 –Centre des Congrès d’Agen**

N° 2023 – 03

OBJET : COTISATIONS 2023

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42

Quorum : 22

Nombre de membres élus votants : 24

Majorité : 13

Nombre de voix pour : 24

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d’abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

CONSIDERANT que le Bureau a donné, par délégation de l'Assemblée Générale, un avis favorable, aux cotisations de la CCI pour les organismes ci-après :

- **EUROSUD TEAM**
(Transport Environnement Aménagement Mobilité, ex EUROSUD TRANSPORTS) pour 2023 : 500 €.
- **DU LOT-ET-GARONNE AUX GRANDES ECOLES**
Cotisation pour la période du 1^{er} aout 2022 au 31 juillet 2023 :100 €.
- **APACOM** : association des communicants de Lot-et-Garonne
Cotisation 2023 : 100 €.

L'ASSEMBLEE GENERALE

APPROUVE à l'unanimité, les cotisations de la CCI pour l'année 2023 aux organismes cités ci-dessus.

Fait à Agen, le 30 mars 2023

Le Président

Frédéric PECHAVY